

Saint-Lazare, le 9 novembre 2015

Monsieur Denis Coderre
Maire de Montréal
Président de la CMM

Objet : Oléoduc 9B d'Enbridge - Demande de réexamen de votre appui à la décision de l'ONÉ du 30 septembre 2015

Cher Monsieur Coderre,

Lors de l'assemblée du Conseil de la CMM le 1^{er} octobre dernier, vous avez pris le temps d'expliquer pourquoi la CMM appuyait la décision de l'Office national de l'énergie (ONÉ) concernant les tests hydrostatiques. Vous avez aussi montré que vous aviez pris nos préoccupations au sérieux.

Lorsque nous avons demandé pourquoi vous n'aviez pas jugé inquiétante la baisse de pression de ces tests, monsieur Iezzoni a précisé que :

« Suite à des vérifications avec notre comité technique et certains experts, nous voulions savoir si effectivement ces tests-là s'assuraient de nous reconforter sur l'intégrité de l'oléoduc. La réponse que nous avons eue c'était que l'un ou l'autre des tests permet de s'assurer de l'intégrité de l'oléoduc. »

Nous avons demandé à voir l'analyse appuyant cette affirmation et vous avez accepté d'emblée de nous la fournir. Nous avons reçu une [note administrative de la CMM portant sur les essais hydrostatiques \(mise à jour oct 2015\)](#). Selon monsieur Rochefort, cette note administrative « est le résultat de plusieurs échanges entre divers services et partenaires ».

Des membres de Citoyens au Courant ont examiné la note et constatent qu'il n'y a pas d'explication permettant de comprendre les répercussions de ces deux tests différents sur l'intégrité de l'oléoduc. De plus, la note n'aborde aucunement les conséquences de l'abaissement de la pression du test accordé le 27 juillet. Ces conséquences sont décrites dans la [lettre des Citoyens au Courant envoyée le 28 septembre 2015 à l'ONÉ](#) et déposée à l'assemblée de la CMM le 1^{er} octobre dernier.

Nous voulons nous assurer que vous êtes au courant de ces conséquences : en réduisant la pression du test hydrostatique, l'ONÉ a pris le risque calculé de devoir surveiller la croissance des 250 fissures restantes les plus sévères de l'oléoduc, plutôt que de les éliminer grâce à un processus approprié, incluant des tests hydrostatiques sur l'ensemble de l'oléoduc à la pression ordonnée le 18 juin 2015.

Le rapport d'évaluation technique de l'oléoduc rendu public par Enbridge en septembre 2014 montre (p. 66) qu'il demeure au moins 250 fissures non réparées qui sont prévues de défailir à la pression ordonnée par l'ONÉ le 18 juin. En diminuant la pression du test le 27 juillet pour satisfaire au critère minimum établi de réparation, l'ONÉ a décidé de laisser ces fissures sur l'oléoduc et de gérer ce risque, plutôt que de le prévenir. Combien de ces fissures sont situées sur le tronçon sous la rivière des Outaouais ? Cette donnée n'est pas publique. En appuyant la décision de l'ONÉ du 30 septembre, la CMM s'est donc engagée à faire confiance à l'ONÉ et à Enbridge pour assurer la gestion adéquate de ce risque.

Sachez aussi que Citoyens au Courant [a contesté la décision de l'ONÉ du 30 septembre dernier d'approuver les résultats des tests hydrostatiques](#) sur la base des éléments additionnels suivants :

1) L'ONÉ n'a pas respecté la norme minimale canadienne (CSA-Z662-15) pour la réalisation des tests hydrostatiques, norme qui s'applique tout autant aux canalisations neuves, qu'aux canalisations existantes et qui ne prévoit pas d'exception en fonction de l'objectif recherché¹ par la réalisation de ces tests. Cette norme exige au minimum un test de solidité à 125 % de la pression maximale d'exploitation (PME) pendant au moins 4 heures, alors que l'ONÉ a ordonné un test à 125% de la PME pendant 1 heure seulement ; et

2) En se servant des tests hydrostatiques simplement pour valider les inspections internes de l'oléoduc 9B, l'ONÉ n'a pas suivi sa propre recommandation qui vise l'utilisation de ces tests pour maintenir l'intégrité des oléoducs. Cette recommandation avait été formulée suite à [l'enquête publique de l'ONÉ sur la fissuration par corrosion sous tension \(FCST\) des oléoducs](#), un type de défaut présent dans la ligne 9 d'Enbridge. Cette enquête avait été déclenchée suite à une série de ruptures importantes dues à la FCST au Canada. Une des recommandations portait sur la formulation des exigences de la norme CSA-Z662, pour faire en sorte que l'utilisation récurrente des tests hydrostatiques devienne un moyen à part entière pour vérifier l'intégrité des canalisations.

Enfin, grâce à [une demande d'accès à l'information](#), Citoyens au Courant a appris que l'ONÉ avait, en mars 2015, demandé à Enbridge des détails sur le test hydrostatique à 100% SMYS effectué sur son oléoduc 14 suite à la [rupture de cet oléoduc en 2012, moins de 5 ans après les dernières inspections internes](#).

Compte tenu de ces éléments qui n'avaient probablement pas été portés à votre attention au moment de votre décision, nous vous demandons respectueusement de réexaminer votre appui à la décision de l'ONÉ du 30 septembre dernier.

¹ tel que : 1) démontrer au public la sécurité de l'oléoduc, 2) augmenter ou revalider la pression maximale d'exploitation, 3) valider le programme de gestion de l'intégrité, et 4) confirmer les défauts résiduels de la canalisation. Source : Enbridge PI-11 Hydrostatic Test Procedure V 2.0, 27 mai 2013, p. 8 (document soumis à l'ONÉ pour satisfaire à la condition 11 de l'ordonnance de février 2014 pour le projet Enbridge 9B).

Nous considérons la CMM comme le dernier rempart pour assurer la sécurité du projet Enbridge 9B face aux pressions des intérêts économiques et face au processus d'évaluation déficient de l'ONÉ. Le nouveau premier ministre du Canada, élu 19 jours après la décision de l'ONÉ, a promis pendant la campagne électorale de réformer le processus d'évaluation des projets de l'ONÉ. Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel que le feu vert donné à Enbridge 9B soit également réexaminé dans l'esprit d'un rehaussement prévisible de ce processus d'évaluation.

Bien cordialement,



Lorraine Caron, PhD
Membre et porte-parole
Les Citoyens au Courant

Autres groupes citoyens en faveur du réexamen :

Alerte Pétrole Rive-Sud
Coalition Vigilance Oléoduc
Comité Vigilance Hydrocarbures Repentigny
Comité Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal
Oléoduc Laval En Amont
Regarde Citoyen (St-Joseph du Lac)

- c. c. M. Massimo Iezzoni, Directeur général de la CMM
M. Marc Demers, Maire de Laval et Vice-président de la CMM
Membres du Conseil de la CMM
M. Michel Rochefort, Coordonnateur, Aménagement du territoire
métropolitain
Préfets et directeurs généraux des MRC touchées par le projet Enbridge 9B
Maires des municipalités touchées par le projet Enbridge 9B